

**Inspection Enseignement Technique Enseignement Général  
Information et Orientation**  
[ce.ieneteg@ac-besancon.fr](mailto:ce.ieneteg@ac-besancon.fr) – 03 81 65 74 51

Besançon, le 24 septembre 2024

Affaire suivie par :  
Linda LIPOVAC IEN SBSSA  
Mél : [linda.lipovac@ac-besancon.fr](mailto:linda.lipovac@ac-besancon.fr)

Les inspectrices de l'éducation nationale  
Sciences biologiques et sciences sociales appliquées

Isabelle REMERY IEN SBSSA  
Mél : [isabelle.remery2@ac-besancon.fr](mailto:isabelle.remery2@ac-besancon.fr)

à

10 rue de la Convention  
25030 Besançon cedex

Mesdames et Messieurs les professeurs  
du secteur SBSSA  
Mesdames et Messieurs les DDF

S/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
LP public ou privé sous contrat  
SEGPA

### **Objet : procédure de demande de stage en milieu professionnel pour les enseignants**

Suite à la rénovation des diplômes du secteur SBSSA et dans le cadre de la compétence « s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel », les enseignants du secteur public et privé sous contrat peuvent actualiser leur maîtrise des techniques professionnelles et/ou améliorer leurs connaissances des structures et des entreprises, par des stages d'observation en **milieu professionnel**.

Ces temps d'observation seront planifiés en dehors du temps de face à face élève et des périodes d'examen. Ils pourront être planifiés sur les petites vacances scolaires ou selon les disponibilités de l'emploi du temps de l'enseignant. **Ce dernier informera dans un premier temps le chef d'établissement et l'inspectrice référente SBSSA de son intention en précisant les dates et le lieu de l'entreprise ou de la structure.**

Dans un second temps, les modalités sont les suivantes :

- 1. Si le stage a lieu dans l'académie de Besançon :** les frais de déplacements et de repas seront pris en charge. L'IEN référente informera l'EAFC qui adressera la convention au stagiaire. Le professeur complètera la convention, la fera signer par les différentes parties et la renverra à [carole.terrade@ac-besancon.fr](mailto:carole.terrade@ac-besancon.fr) sous couvert du chef d'établissement.
- 2. Si le stage a lieu en dehors de l'académie de Besançon :** l'IEN référente prendra attache avec l'EAFC en vue d'une validation ou d'un refus.

Vous trouverez la convention type sur le site académique SBSSA ou en suivant le lien suivant :

<http://sbssa.ac-besancon.fr/stage-en-milieu-professionnel-pour-les-enseignants/>

Les inspectrices de l'éducation nationale

Linda LIPOVAC

Isabelle REMERY

